



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 09 MARS 2026

N°2026.03.09.1

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Richard CAMUS – Gérard PERRIER

- Alexandra LOTHMANN est arrivé à 18h12 après le vote du secrétaire de séance, à la fin du point n°1,
- Arnaud DOT est arrivé à 18h34 après le vote du secrétaire de séance, après les votes des points n°1, 2 et 3

Étaient représenté(e)s : Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Raphaël FIORUCCI représenté par Bruno VADON - Michel BAYARD représenté par Hervé THEBAULT – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

Absent(e)s non représenté (e)s : Claude ALIMI - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivy RIDE-VALADY - Michèle SALLES

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de collecte avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre du projet de conservation de l'église du Beausset - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de collecte établi par la Fondation du Patrimoine, ci-annexé,

Considérant le diagnostic technique de l'Eglise du Beausset réalisé par l'Atelier Donjerkovic,

Considérant que l'église du Beausset constitue un élément majeur du patrimoine communal par sa valeur historique, architecturale et identitaire,

Considérant qu'un diagnostic technique du bâtiment a mis en évidence une dégradation avancée de certains éléments structurels, notamment sur la charpente, et l'existence d'un danger imminent pour la sécurité des personnes, ayant conduit le Maire à prendre un arrêté de péril imminent et à fermer l'église au public,

Considérant que cette situation rend nécessaires des travaux de conservation de l'édifice afin d'assurer la mise en sécurité de l'édifice, la stabilisation de ses structures et la préservation durable du patrimoine communal,

Considérant que la commune du Beausset, propriétaire de l'édifice, a engagé la préparation d'un programme de travaux de conservation fondé sur les conclusions du diagnostic, nécessitant la mobilisation de financements publics et privés,

Considérant que la Fondation du patrimoine, organisme reconnu d'Utilité Publique, accompagne les collectivités dans la sauvegarde du patrimoine de proximité par le développement du mécénat populaire et du mécénat d'entreprise,

Considérant que la Fondation du Patrimoine propose, à ce titre, la mise en place d'une campagne de collecte de dons dédiée, ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les donateurs et assortie d'un accompagnement en ingénierie et de communication,

Considérant que l'Association de Restauration de l'Église du Beausset (AREB), engagée de longue date en faveur de la préservation de l'édifice, s'est portée volontaire pour participer à l'animation de la collecte,

Considérant que la réussite de cette campagne repose sur une mobilisation conjointe de la commune, de la Fondation du patrimoine et de l'AREB, dans un cadre juridique sécurisé,

Considérant qu'il est proposé de conclure, à cette fin, une convention tripartite entre la Commune du Beausset, la Fondation du patrimoine et l'Association de Restauration de l'Église du Beausset, définissant les objectifs et modalités de la collecte de dons sur une durée de trois ans, ainsi que les conditions d'affectation des fonds,

Après en avoir délibéré,

Approuve la conclusion d'une convention tripartite de collecte de dons entre la Commune du Beausset, la Fondation du Patrimoine et l'Association de Restauration de l'Église du Beausset (AREB), destinée à soutenir financièrement les travaux de conservation de l'église du Beausset.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ne remettant pas en cause son économie générale, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votes :

Adopté → 22

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE - Cathy CANDAU - Richard CAMUS - Gérard PERRIER - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES - Raphaël FIORUCCI représenté par Bruno VADON - Michel BAYARD représenté par Hervé THEBAULT - Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE - Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

Absent(e)s non représenté(e)s → 7

Claude ALIMI - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivy RIDE-VALADY - Michèle SALLES - Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Edouard FRIEDLER

